

## Marques NF et A2P : CERTIFICAT

### MATERIELS DE SECURITE ELECTRONIQUES DETECTION D'INTRUSION

### EQUIPEMENTS DE GESTION DE CONTROLE D'ACCES

N° de certificat	Date de décision
212022-00	Le 25/04/2006
Conformité au référentiel technique suivant	
NF C 48-227 du 01/06/1987	
NF EN 50131-5-3 / RT 50131-5-3 (05)	
Pr EN 50131-1 du 01/02/2004	
RT 50131-1 du 01/09/2005	
XP C 48-456 du 01/06/2001	
Correspondant C.N.M.I.S. SAS	
José CAMPO	Tél : +33 (0)1 53 89 00 48
	Fax : +33 (0)1 45 63 40 63
N° Dossier C.N.M.I.S. SAS 004-02-06	



La société : SECOM

Bâtiment D - B.P. 41 - Route des Dolines - 06901  
SOPHIA ANTIPOLIS CEDEX

Pour son usine : 000136P2

Date de fin de validité :	01/05/2008
MODIFICATIONS	

Est autorisée à apposer les marques NF et A2P sur le matériel désigné ci-après :

Marque commerciale : HONEYWELL  
Référence commerciale : DO800M  
Type de produit : DETECTEUR OUVERTURE CONTACT  
Caractéristiques principales certifiées : Type 2    
Radio  
Ce matériel appartient à la gamme : DOMONIAL 800M

*Cette décision atteste que le produit désigné est certifié conforme aux exigences spécifiées dans le règlement unique référencé NF 324 et CNPP H58 et que le système qualité de la société a été évalué conforme aux exigences de ce règlement. Cette décision dispense le titulaire de la présentation des Procès Verbaux d'essais de conformité au référentiel technique du matériel ci-dessus.*

PARIS, le 07/06/2006 *le*

Pour le CNPP

Par mandat d'AFAQ AFNOR Certification

Directrice CNPP Cert.

Le Directeur Général du C.N.M.I.S. SAS

~~CNPP ASSOCIATION~~  
Route de la Chapelle Réanville  
B.P. 2265  
E - 27950 SAINT-MARCEL

Denis CLUZEL  
  
LA SECURITE CERTIFIEE

Ce certificat annule et remplace tout certificat antérieur.

Les droits d'usage des marques NF et A2P sont accordés, voir date de fin de validité, à compter de la présente décision, sous réserve des contrôles effectués par AFAQ AFNOR Certification, le CNPP ou le C.N.M.I.S. sas qui peuvent prendre toute sanction conformément aux Règles générales de la marque NF, au règlement H0 de CNPP Cert. et au règlement de certification unique NF et A2P référence NF 324 et CNPP H58 pour le produit visé.

**Marques NF et A2P : CERTIFICAT****MATERIELS DE SECURITE ELECTRONIQUES  
DETECTION D'INTRUSION  
EQUIPEMENTS DE GESTION DE CONTROLE D'ACCES**

N° de certificat	Date
212022-00	Le 25/04/2006

Marque commerciale : HONEYWELL  
Référence commerciale : DO800M  
Type de produit : DETECTEUR OUVERTURE CONTACT

**Liste des composants répertoriés liés à ce produit**

Référence	Désignation	Date Admission	N° Attestation Composant
DO800M	DETECTEUR D'OUVERTURE	25/04/2006	212022-00

**Date et références du(des) rapport(s) d'essais**

Rapport d'essais	N° du Rapport d'essais
06/03/2006	AH 06 00 33

Cette décision annule et remplace toute attestation antérieure.

Les droits d'usage des marques NF et A2P sont accordés, voir date de fin de validité, à compter de la présente décision, sous réserve des contrôles effectués par AFAQ AFNOR Certification, le CNPP ou le C.N.M.I.S. sas qui peuvent prendre toute sanction conformément aux Règles générales de la marque NF, au règlement H0 de CNPP Cert. et au règlement de certification unique NF et A2P référence NF 324 et CNPP H58 pour le produit visé.

**CERTIFICAT DES MARQUES NF et A2P**  
**MATERIELS DE SECURITE ELECTRONIQUES**  
**DETECTION D'INTRUSION**  
**EQUIPEMENTS DE GESTION DE CONTROLE D'ACCES**

N° de certificat	Date
212022-00	Le 25/04/2006

Marque commerciale : HONEYWELL  
 Référence commerciale : DO800M  
 Type de produit : DETECTEUR OUVERTURE CONTACT

**Autres caractéristiques principales certifiées**

COMPOSANT	AUTONOMIE	AUTOPROTECTION OUVERT/ARRACH	AXE X FERMETURE	AXE X OUVERTURE	AXE Y FERMETURE	AXE Y OUVERTURE	AXE Z FERMETURE	AXE Z OUVERTURE	DEGRES IP/IK	ENVIRONNEMENT	GAMME DE TEMPERATURE	TENSION ALIMENTATION
DO800M	4 ANS	OUI / OUI	27 mm	39 mm	13 mm	19 mm	43 mm	59 mm	30/04	INT SEC	-10à+55°C	3V (pile)

Cette décision annule et remplace toute attestation antérieure.

Les droits d'usage des marques NF et A2P sont accordés, voir date de fin de validité, à compter de la présente décision, sous réserve des contrôles effectués par AFAQ AFNOR Certification, le CNPP ou le C.N.M.I.S. sas qui peuvent prendre toute sanction conformément aux Règles générales de la marque NF, au règlement H0 de CNPP Cert. et au règlement de certification unique NF et A2P référence NF 324 et CNPP H58 pour le produit visé.